Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Préparations naturelles contre pesticides de synthèse

Par Christophe Noisette (Aspro-PNPP)

Publié le 24/03/2020

Les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) englobent de nombreuses solutions telles que tisanes, purins, macérats, jus… pour aider les plantes à mieux combattre les parasites et les maladies en renforçant leur système immunitaire, servir de répulsif… Depuis 15 ans, les PNPP se développent, malgré la répression, les interdictions, le risque d'amendes colossales. Mais de quoi parle-t-on ? À qui profitent ralentissements et blocages législatifs [1] ?

Depuis des années, les PNPP se retrouvent dans toutes les jardineries, et leur vente explose. Agriculteurs (viticulture, céréaliculture, maraîchage), responsables d'espaces verts, pas nécessairement en agriculture biologique et qui, pour certains d'entre eux, gèrent plusieurs

centaines d'hectares… : tous savent que ces produits fonctionnent, qu'ils coûtent moins cher que les pesticides de synthèse, et n'ont pas d'impacts sanitaires et environnementaux (si on respecte une posologie et des pratiques). Et que contrairement aux pesticides de synthèse, les PNPP ne sont pas rémanentes, sont totalement biodégradables, et qu'elles n'en-traînent pas de phénomène de résistance chez les insectes ou virus cibles...
Ce développement gêne. Les PNPP sont reconnues par la loi depuis 2006. Mais les gouvernements successifs en autorisent certaines, demandent des évaluations pour d'autres. Ils veulent surtout normaliser une pratique ancestrale, qui renforce l'autonomie paysanne. Normaliser, évaluer, autoriser… : c'est le premier pas vers l'interdiction des savoir-faire paysans et vers la privatisation de ces solutions par une industrie qui sent le vent tourner, qui comprend que les pesticides de synthèse sont de moins en moins acceptés par les consommateurs. Cette normalisation risque de profiter à l'industrie des pesticides qui aura, elle, les moyens humains, financiers et techniques pour proposer des produits homologués.

Les PNPP sont strictement encadrées par la loi

La loi sur les PNPP est complexe. Elle divise les PNPP en deux catégories : celles composées exclusivement de « *substances de base* », et celles composées de « *substances naturelles à usage biostimulant* » (SNUB). Ces deux termes renvoient à des réglementations différentes. Une substance de base est une substance « *dont la destination principale n'est pas d'être utilisée à des fins phytosanitaires, mais qui est néanmoins utile dans la protection phytosanitaire* » : elle est donc gérée par le règlement européen sur les phytos ; alors qu'une SNUB est classée parmi les matières fertilisantes et est gérée au niveau français.
Actuellement, sont autorisées 20 substances de base, comme le sucre, le bicarbonate, l'huile d'oignon, l'huile de tournesol, le vinaigre, la bière, etc. et 144 SNUB, comme l'ail, l'ortie, l'achillée millefeuille, etc.
Un exemple ? La bière dans votre jardin est autorisée comme piège à limace. C'est donc un « *molluscicide* » officiel. Autorisé aussi, le vinaigre blanc… Le savon noir ? Non, car son innocuité n'est pas prouvée…
Même si les procédures d'évaluation et d'autorisation des PNPP ont été simplifiées, elles restent encore trop complexes et permettent d'en restreindre l'usage.

Consoude
Consoude
Crédits : Jean Tosti

Pour imposer ces évaluations et autres normes, ce sont bien souvent des arguments fallacieux qui sont mis en exergue, notamment par les ministres de l'Agriculture. Ainsi Stéphane Travert a affirmé que « *la courge, si elle est trop consommée, fait tomber les cheveux. Les feuilles de rhubarbe sont si toxiques qu'elles tuent la vie du compost* ». Et Stéphane Le Foll, lui, évoquait la présence d'un insecticide dans le purin d'ortie… et donc qu'il fallait l'évaluer comme les insecticides de synthèse. Non, la courge, n'est pas toxique. Non, le purin d'ortie n'est pas un insecticide et il est principalement utilisé comme biostimulant.

Tout pour bloquer le développement des PNPP : pourquoi ?

Contrairement à ce qu'elles affirment, les autorités françaises font tout pour bloquer le développement des PNPP. Les faits suivants le confirment. De nombreuses PNPP ne sont pas autorisées en France (mais elles le sont en Allemagne et en Italie), alors qu'elles sont utilisées

depuis des décennies, sur des centaines d'hectares sans qu'aucun incident sanitaire et phytosanitaire n'ait été recensé par les autorités. Pourquoi ? La Répression des Fraudes intervient dans certaines jardineries et leur demande de retirer les purins de consoude alors que d'autres, comme Gamm'Vert, filiale du vendeur de pesticides de synthèse InVivo, continuent de vendre en ligne des purins illégaux. Pourquoi ? Il existe une porosité entre les syndicats majoritaires (FNSEA), les entreprises (UIPP, DowDupont, Novartis) et le ministère de l'Agriculture (DGAL). Les atermoiements des autorités ne viendraient-ils justement pas de l'action des lobbies ? L'Aspro-PNPP et autres partenaires (Confédération paysanne, Itab, Amis de la Terre, etc.) réclament a minima que tout ce qui est issu de plantes ou parties de plantes consommées par l'homme ou l'animal puisse être utilisé sur des plantes. Ce critère avait d'ailleurs été reconnu par la Commission d'étude de la toxicité concernant les produits phytopharmaceutiques à base de végétaux et de produits végétaux dès 2001. Mais au moment des débats au Parlement sur la loi EGALim en 2018, impossible, malgré des amendements, d'inscrire cela dans la loi. Pourquoi ? Rappelons que les 144 plantes autorisées en 2016 l'ont été en dehors de toute évaluation, preuve que l'argument de l'innocuité qu'il faudrait démontrer est fallacieux.

Industrie versus PNPP : un enjeu économique de taille

En réalité, dénigrer les PNPP permet à l'industrie de la chimie de proposer ses propres produits. L'Inra précise que « *l'industrie française du biocontrôle a réalisé, en 2013, un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros* ». Le syndicat des entreprises de la filière biostimulant (Afaïa) affirme que « *le marché des biostimulants est estimé à 3,7 millions d'euros* ». Cette industrie a des liens très étroits, voire consubstantiels avec l'industrie des pesticides de synthèse. Elle invente une nouvelle marchandise, prétendument écologique, présentable, et rentable, pour « *palier* » les défaillances de ses produits antérieurs. Entre greenwashing et fuite en avant technologique...
« *Le principe du biocontrôle, c'est de renforcer les moyens naturels qu'ont les plantes de se défendre et de résister à ses agresseurs* » explique Louis Damoiseau, ancien secrétaire général de l'Association française des fabricants de produits de biocontrôle (IBMA). C'est exactement ce que proposent de faire les PNPP. Mais… ces produits, ceux que l'industrie met en avant, ne sont pas reproductibles librement, car ils sont brevetés. Parmi les adhérents de l'IBMA, on retrouve BASF, Bayer, Corteva (DowDupont), Limagrain, Syngenta, etc. Et le nombre de brevets sur des « *solutions* » de biocontrôle a explosé ces dix dernières années.

Refuser les solutions qui renforcent l'autonomie paysanne

L'Afaïa, dont l'actuel délégué général est un ancien sélectionneur de Monsanto, souligne que « *pour les fertilisants élaborés à partir de substances naturelles (…), il faut simplifier ces procédures (…) pour ouvrir l'accès plus facilement aux produits innovants* ». Ce syndicat défend-il des positions proches de celle de l'Aspro ? Aucunement. L'Afaïa regrette la confusion entre biostimulant et PNPP. Et ce syndicat s'est très clairement positionné contre l'idée d'un cahier des charges pour faciliter l'autorisation des PNPP consommées par l'être humain ou les animaux. L'Afaïa, contrairement à l'Aspro, revendique que les biostimulants puissent être des micro-organismes, des substances naturelles ou d'origine naturelle (acides humiques, acides aminés, extraits d'algues ou de plantes) ou des substances de synthèse. Qui parlait de confusion ? Des biostimulants de synthèse, n'est-ce pas une manipulation du langage ? Au-delà de cette différence de contenu, l'idée est réellement de refuser les solutions qui renforcent l'autonomie paysanne. L'Afaïa affirme que ce qui est reproductible à la ferme, ce qui est « *issu de techniques empiriques ancestrales et [les préparations qui] sont obtenues par un procédé accessible à tous* » est une distorsion de concurrence face à ce qui est « *issu d'une fabrication industrielle et contrôlée, non reproductible pour un particulier* ». L'usage des PNPP implique une évolution vers l'agroécologie, alors que le « *biocontrôle industriel* » permet de ne pas changer de mode de production et de

garder le modèle agricole actuel.
Combien de fermes ont été et pourront être sauvées en utilisant des solutions de contrôles efficaces et peu coûteuses ? Combien de fermes s'enlisent dans une fuite en avant technologique, s'endettent pour acheter le nouveau pesticide miracle qui est censé résoudre le problème posé par le précédent ? Ce débat, on le retrouve dans de nombreux domaines, l'herboristerie, les semences paysannes, etc.

---

[1] Article synthétisé avec l'aimable autorisation de ASPRO-PNPP. Version intégrale sur : https://www.aspro-pnpp.org/pnpp-alternative-serieuse-aux-pesticides-de-synthese-mise-a-mal/
Inf'OGM a traité ce thème dans deux articles précédents : Christophe NOISETTE, « Préparation Naturelles : les lobbys préoccupés ! ... », *Inf'OGM*, 14 décembre 2016 et Christophe NOISETTE, « Purin d'ortie : préparation facile », *Inf'OGM*, 14 décembre 2016

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/preparations-naturelles-contre-pesticides-de-synthese/